



Fideliance Audit
105-109 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris
Tél : +33 (0)1 43 80 10 98
www.fideliance.fr

A.J.A FOOTBALL

Société par actions simplifiée au capital de 16.000.000 €uros

434.386.470 R.C.S. AUXERRE

Siège Social

Stade de l'Abbé Deschamps
Route de Vaux
89000 - AUXERRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

Acte sous seing privé contenant décisions unanimes des associés

En date du 6 juin 2025 – Décisions N°2 à 6

*Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Paris – Ile-de-France – Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris SAS
au capital de 390 670 € - RCS Paris B 302 316 674 – TVA intracommunautaire FR 34 302 316 674*

Fideliance Audit est un membre indépendant de Crowe. Chaque cabinet membre est une entité commerciale indépendante. Fideliance Audit n'est pas responsable pour toute action ou omission de Crowe ou d'un autre membre du réseau.
© 2025 Fideliance audit

Audit | Commissariat aux comptes | Evaluation | RSE

A.J.A FOOTBALL SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Monsieur le Président du Conseil d'Administration,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription de 15.000.000 euros, réservée à l'associé ORT SPORT LIMITED, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Cette augmentation du capital donnera lieu à l'émission de 10 910 393 actions, d'une valeur nominale de 1,37 euros.

Il appartient au Président d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées de la situation intermédiaire, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier :

- Les informations fournies dans le rapport du Président sur les motifs de la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur la justification du choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant ;
- La sincérité des informations chiffrées présentées dans le rapport du Président, dont notamment le niveau des capitaux propres et du compte courant de l'actionnaire ORT SPORT, selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes annuels. Ces informations chiffrées ont fait l'objet de notre part de travaux consistant à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers, à vérifier qu'elles ont été établies selon les mêmes principes comptables et les mêmes méthodes d'évaluation et de présentation que ceux retenus pour l'élaboration des derniers comptes annuels et à mettre en œuvre des procédures analytiques.

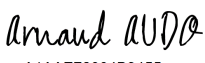
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- La sincérité des informations chiffrées tirées de cette situation financière intermédiaire et données dans le rapport du Président ;
- Le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant ;
- La proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Fait à Paris, le 2 juin 2025

Le Commissaire aux comptes
FIDELIANCE AUDIT
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Arnaud AUDO
Associé responsable technique

Signé par :

A1AAE72004B3455...

Frédéric COUZEREAU
Associé Signataire

Signé par :

640C8671D92E480...